

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE FOUSSIER POUR L'ASSISTANCE, LA
MAINTENANCE ÉVOLUTIVE ET CORRECTIVE DU LOGICIEL DE GESTION DES
SERRURES ALLANT DU 06/10/2026 AU 05/10/2029.**

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que l'assistance, la maintenance évolutive et corrective du logiciel de gestion des serrures est essentielle au bon fonctionnement des collectivités.

CONSIDÉRANT que l'assistance, la maintenance évolutive et corrective du logiciel de gestion des serrures ne peut-être qu'assurée par les prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

La Présidente décide de signer la proposition financière de la société FOUSSIER, rue du Châtelet, ZAC du Monné, 72700 ALLONNES, d'un montant de 1099,00 € HT, soit 1318,80 € TTC par an .
Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 05/10/2029.

Fait à Pont-Audemer, le 12 octobre 2026

La Présidente


Carole DE ANDRES

